Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC069-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/069 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Glazgo Bus - Modification de la grille tarifaire et du règlement intérieur du service

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Aurélie RIO à Patrick LE PICHON, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Hervé CAGNARD, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le réseau Glazgo Bus a été lancé le 1er septembre 2025. Il comprend trois lignes urbaines, le service de transport à la demande et les lignes estivales. Ces dernières vont être déployées à compter du 4 juillet 2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC069-DE

La grille tarifaire actuellement en vigueur a été votée lors de la séance du Conseil communautaire du 21 juin 2024. A l'usage, il a été constaté un manque dans les titres de transport existants. Il est proposé d'intégrer un titre hebdomadaire d'une durée de validité de 7 jours glissants. Ce titre, dénommé « pass 7 jours », est notamment adapté pour les usagers en stage ou en formation ainsi que pour les visiteurs en vacances pendant une semaine.

Ce titre est proposé au tarif de 10 € par personne. Il sera nominatif (un justificatif d'identité devra être fourni en cas de contrôle) et pourra être utilisé de façon illimitée sur l'ensemble des lignes estivales ainsi que sur les lignes urbaines du réseau Glazgo. L'accès au transport à la demande n'est pas inclus dans l'offre.

La gamme tarifaire complète comprendra ainsi :
- Un titre unitaire et un carnet de 10 titres unitaires,
- Un titre journée,
- Un pass 7 jours,
- Un abonnement mensuel et annuel,
- Une tarification sociale pour les ayants-droits,
- La gratuité sous certaines conditions.

En conséquence de cette modification de la grille tarifaire, les articles 3.1, 3.2 et 3.3 du règlement intérieur du service Glazgo Bus, annexe à la convention de délégation de service public, adopté le 26 septembre 2025 et joint en annexe, doivent être modifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024DC/087 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative à la fixation de la grille tarifaire du service de transports collectifs communautaire ;

Vu la délibération n° 2025DC/039 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2025 relatif à l'attribution de la concession de service public pour la gestion des transports collectifs communautaires ;

Vu la délibération n°2025DC/085 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2025 relative à l'approbation du règlement du réseau de transport collectif Glazgo ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, Vice-président en charge des mobilités et de la décarbonation des transports ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'adopter la grille tarifaire du réseau Glazgo Bus telle qu'elle figure ci-dessous pour une mise en œuvre au 1er juillet 2026 :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC069-DE

Titres	Validité	Conditions d'achat	Tarifs TTC
Billet unitaire	1H (avec ou sans correspondance)	Sans condition	1 €
Carnet de 10 titres			8 €
Titre journée	Valable une journée complète sur l'ensemble du réseau	Sans condition	2,5 €
Pass 7 jours	Valable 7 jours consécutifs sur les lignes urbaines et estivales	Sans condition	10 €
Abonnement mensuel	Circulation illimitée (du 1er au dernier jour du mois)	Sans condition	20 €
Abonnement annuel	Circulation illimitée du 1er jour du mois d'abonnement à la veille de la date anniversaire	Sans condition	200 €
Tarification sociale	Circulation illimitée du 1er au dernier jour du mois ou du 1er jour du mois d'abonnement à la veille de la date anniversaire	Bénéficiaires : . Étudiants . Allocataires adultes handicapés (AAH) . Demandeurs d'emplois . Bénéficiaires du RSA . Familles nombreuses (enfants mineurs de ces bénéficiaires) . Bénéficiaires d'une pension d'invalidité . Demandeurs d'asile . Travailleurs saisonniers . Moins de 27 ans et plus de 65 ans Sur présentation des justificatifs : . Pour tout bénéficiaire : justificatif de domicile de moins de 3 mois . Abonnement mensuel : valables 3 mois pour chaque catégorie sauf 1 an pour les étudiants, familles nombreuses, les critères d'âge et les bénéficiaires AAH . Abonnement annuel : valables 1 an quelle que soit la catégorie	10 €/mois pour l'abonnement mensuel 100 €/an pour l'abonnement annuel

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC069-DE

Titres	Validité	Conditions d'achat	Tarifs TTC
Gratuité	Illimitée	. Enfants de moins de 4 ans . Le samedi uniquement sur le réseau urbain . En correspondance des lignes de car Breizhgo vers le réseau Glazgo (dans l'heure suivant la 1ère validation)	Gratuit

- d'approuver les modifications des articles 3.1, 3.2 et 3.3 du règlement intérieur du service Glazgo Bus ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY